



Assemblée communale ordinaire du mardi 9 décembre 2025 20h à La Couronne, Sâles

Présidence : Monsieur Nicolas Hassler, Syndic

Membres présents : 77 citoyens et citoyennes, ainsi que 2 non-citoyen et citoyenne

Excusés : Mesdames Marie-Claude Descloux, Oriane Pasquier, Prescilia Uldry Genoud (secrétaire communale), Messieurs Mathis Mayoraz, Georges Donzallaz, Sébastien Régamey, Marius Magnin.

Monsieur Nicolas Hassler, Syndic, ouvre cette assemblée en saluant ses collègues du Conseil communal ainsi que les personnes présentes et souhaite la bienvenue à l'assemblée communale.

Après nomination des personnes suivantes en tant que scrutateurs, le bureau de l'assemblée est valablement constitué :

- la rangée au sud : Monsieur Michel Descloux

- la rangée « Gibloux » et la table du Conseil communal : Monsieur Jean-José Ruffieux

Monsieur le Syndic informe la population que l'assemblée est enregistrée, demande à la Secrétaire communale remplaçante, Madame Marie-Claire Mettraux, de tenir le procès-verbal des délibérations et à la population d'annoncer son nom et prénom lors des interventions, ceci dans le but de faciliter la prise du procès-verbal.

Il prie également les personnes qui ne sont pas citoyennes de la commune de Sâles ou qui ont déposé leurs papiers durant les cinq derniers jours de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il demande à ces personnes de lever spontanément la main afin d'être identifiées par les scrutateurs.

Pour rappel, selon la LCo (Loi sur les communes), l'assemblée vote à main levée. Toutefois, le vote peut avoir lieu au scrutin secret lorsque la demande est faite avant chaque vote et admise par le cinquième des membres présents (art. 18 LCo).

Les citoyennes et citoyens ont été valablement convoqués par le bulletin communal « *Les Quatre font la Une* », distribué par tout-ménage officiel, par avis au pilier public de la commune ainsi que par avis dans la *Feuille Officielle N° 47 du 21 novembre 2025*.

Il y a eu, à nouveau, un souci de distribution du journal communal, La Poste a égaré la caisse contenant ceux de Rueyres-Treyfayes. L'entreprise a assumé son erreur en imprimant et distribuant le bulletin. La caisse a été retrouvée vendredi dernier (05.12.2025) dans le centre de tri.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 13 mai 2025

(Le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée ; il est à disposition à l'administration communale et sur le site internet)

2. Budget communal 2026

2.1 Présentation du budget de résultats et du budget des investissements

2.2 Préavis de la Commission financière

2.3 Présentation, préavis et approbation des nouveaux investissements

2.3.1 Sécurisation des berges du ruisseau Clos-Pittet - Romanens

2.3.2 Rénovation du pont sur la Neirigue et sécurisation des berges à la Route du Rontet - Sâles



2.3.3 Rénovation du bâtiment de La Chapellenie – Impasse de la Délèje 5 - Maules

2.4 Vote final du budget de résultats et du budget des investissements

3. Présentation du plan financier 2026-2030

4. Approbation des statuts de l'Association du bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)

5. Approbation de la modification des statuts du Secours Sud Fribourgeois

6. Adoption du règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire

7. Réception des citoyennes et citoyens, nés en 2007

8. Divers

Les documents d'usage ont été déposés pour consultation au secrétariat communal ainsi que sur le site internet www.commune-sales.ch. Monsieur le Syndic demande s'il y a des remarques sur le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour ; aucune remarque n'est formulée.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2025

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée, le procès-verbal de la dernière réunion n'est pas lu. Il était à disposition ainsi que tous les documents d'usage, au secrétariat et sur le site internet de la commune, où chaque citoyen avait la faculté de les consulter. Le principal point traité concernait les comptes 2024 ; un résumé a paru dans le bulletin communal « *Les Quatre font la Une* ».

Approbation

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé par l'assemblée communale à main levée, à l'unanimité. Madame Prescilia Uldry-Genoud, Secrétaire communale, est remerciée pour la rédaction de ce dernier.

2. Budget communal 2026

Les budgets ont été mis à disposition et un résumé d'explications a également été publié dans *Les 4 font la Une*. Ce soir, des détails des 10 positions administratives seront présentées (0 à 9). Monsieur le Syndic évoquera à plusieurs reprises le terme « charges liées », en l'occurrence des contributions communales que le canton exige des communes pour des participations à des dépenses cantonales, telles que la participation aux salaires des enseignants, des dépenses relatives aux transports ou aux frais de santé.

D'autres charges liées concernent des associations intercommunales dont la commune est membre. Des membres du Conseil représentent la commune en tant que délégué-e ou sont encore membre d'un comité.

2.1 Présentation du budget de résultats et du budget des investissements

0. Administration

0.1 Législatif et exécutif

Législatif : il s'agit des jetons de présence des commissions, des frais des scrutateurs, de l'assemblée communale, des imprimés et envois pour les élections et votations, ainsi que pour l'organe de révision. En vue des élections communales et cantonales, ce poste est augmenté de CHF 9'700.-. Une assemblée supplémentaire est prévue au printemps 2026 pour le renouvellement des autorités communales. Des contraintes informatiques imposées par l'Etat nous obligent à acquérir du matériel et des logiciels pour la saisie des votations et élections.

L'organe de révision doit effectuer des contrôles plus conséquents avec le MCH2.

Exécutif : avec le renouvellement des autorités communales, des frais sont à prévoir pour la



remise à niveau des PC à disposition ; des cadeaux de départ sont prévus. L'augmentation de ce poste est de CHF 12'000.-.

02. Services généraux

Dans cette rubrique sont budgétisés les salaires des employés communaux (hormis voirie et conciergerie du centre sportif). Il y a les frais des bâtiments administratifs et du Foyer St-Joseph. En produit, on retrouve principalement la répartition sur les autres dicastères des prestations de services et les produits des immeubles en question, bureau communal, Foyer St-Joseph et la Scierie.

Archives : un montant de CHF 26'862.- a été mis au budget.

L'augmentation est de CHF 42'482.40 de charges par rapport au budget 2025

Charges : CHF 849'321.72

Produits : CHF 232'833.79

1. Ordre public

14. Questions juridiques :

La loi sur la Protection de l'Enfant et de l'Adulte (LPEA) nous a imposé de mettre en place une structure professionnelle de curatelles. Pour la commune de Sâles, il en résulte une charge de CHF 64'068.65 pour le budget 2026, en augmentation de CHF 5'412.00.

Un montant de CHF 8'000.00 a été mis au budget pour un avocat conseil, principalement dans le cadre de la défense des intérêts des communes dans le cadre du volet éolien. Les communes membres du collectif se sont unies afin de défendre leurs intérêts en essayant de minimiser les coûts.

Les autres charges concernent les cartes d'identités émises et facturées par le SPOMI (Service de la population et des migrants) et en produits les cartes d'identités encaissées au guichet de l'administration.

15. Service du feu :

Avec l'entrée en vigueur de la LDIS, nouvelle loi sur la défense incendie et les secours, et la mise en place du SSF (bataillon Secours Sud fribourgeois), la part à la charge de la commune s'élève à CHF 19'995.- alors que l'ancienne structure permettait l'équilibre entre les charges et les taxes non-pompiers encaissées.

16. Défense :

Participation au stand de tir (CHF 2.50 par habitants) et la défense civile avec les frais et les amortissements de la protection civile.

Variation par rapport au budget 2025 : augmentation de CHF 2'754.83 de charges.

Charges : CHF 196'969.65

Produits : CHF 63'000.00

2. Enseignement et formation

21. Scolarité obligatoire :

Participation aux dépenses cantonales (charges liées) et aux activités et fournitures scolaires du cercle scolaire de Sâles-Vaulruz.

Ce poste comprend la prise en charge des transports scolaires pour un total de CHF 296'998.-, soit une part de Vaulruz CHF 117'328.50 et pour Sâles CHF 179'669.50. Ces montants sont stables depuis le changement de transporteur, mais constituent tout de même un montant conséquent pour les finances communales.

La participation aux frais à l'accueil extra-scolaire (AES) est en forte augmentation en raison de la professionnalisation de la structure et la reprise des tâches administratives par la commune de Vaulruz, soit près de CHF 9'000.00 pour la commune de Sâles.

Différents entretiens ont été mis au budget pour les bâtiments de l'école de Maules et de Romanens, les frais supplémentaires pour ces bâtiments scolaires sont de l'ordre de dépasser CHF 20'000.00.

22. Ecoles spécialisées :



Charges liées en augmentation de CHF 20'354.- principalement dues aux frais de participation à la pédagogie spécialisé.

23. Formation professionnelle initiale :

Participation aux dépenses cantonales (charges liées) et bourses scolaires communales.

Le poste « Enseignement et formation » enregistre à lui seul une augmentation de CHF 36'262.45 par rapport au budget 2025.

Charges : CHF 2'322'600.39

Produits : CHF 381'653.00

3. Culture, sports et loisirs

32. Culture, autres :

Contribution à la bibliothèque scolaire communale Matulu CHF 3'000.00, en produits la participation de Vulruuz de CHF 1'500.00.

Participation à Option Gruyère CHF 13'383.60.

34. Sports et loisirs

Conciergerie : frais de fonctionnement et d'entretien du complexe sportif communal. Par rapport à l'année précédente les coûts supplémentaires sont relatifs aux amortissements obligatoires sur l'installation photovoltaïque de CHF 20'000.00 et un montant supplémentaire imposé pour la révision et l'entretien du matériel de gymnastique.

Participation à Association Intercommunale Sports en Gruyère (AISG) : augmentation de CHF 11'776.40 due au déplacement provisoire de la patinoire à Charmey – Coût pour la commune de Sâles CHF 11'206.00.

Subventions aux sociétés locales : En produit, la location estimée du centre sportif CHF 18'100.00 et participation du FC La Sionge pour utilisation des installations CHF 16'000.00.

Globalement la position enregistre des coûts supplémentaires pour CHF 27'243.90.

Charges : CHF 487'366.27

Produits : CHF 47'645.05

4. Santé:

Compte santé :

Il est constitué essentiellement de charges liées/CL c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition.

41. Hôpitaux et EMS

Le poste 41 de CHF 437'743.40 est constitué de :

Participation aux homes régionaux CHF 94'871.00

Subventions pour les frais d'accompagnements des personnes âgées CHF 271'105.65

Participation EMS de la Sionge CHF 62'296.75

42. Soins ambulatoires :

Soins à domicile, indemnités forfaitaires régionales, ambulances (uniquement charges liées), en augmentation de CHF 19'331.18 par rapport au budget 2025. En deux ans l'augmentation est de CHF 57'249.70 uniquement sur cette position.

43. Prévention :

Service dentaire cantonal, la différence entre les charges et les produits est la subvention communale, selon règlement.

49. Autres :

La participation au dispositif sanitaire lors d'événements majeurs, CL cantonales de CHF 880.-.

La variation est une diminution de charge de CHF 6'173.07

Charges : CHF 776'483.40

Produits : CHF 3'500.00



5. Affaires sociales

C'est cette position qui a connu la plus forte augmentation des charges pour 2026.

Comme indiqué dans le journal communal, dans le cadre de son programme d'économies validé par le Grand Conseil, le canton a décidé de faire supporter aux communes 25% du financement des prestations complémentaires AVS et AI.

52. Invalidité

Participation cantonale aux institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadaptées, augmentation de CHF 61'867.95 sur ce poste. Nouvelles charges « prestations complémentaires AI » de CHF 51'367.05 à charge des communes et augmentation des charges institutions pour personnes handicapées et inadaptées de CHF 10'500.90.

53. Vieillesse et survivants :

En charges la participation au financement des prestations complémentaires AVS de CHF 71'222.75 (nouvelle charge) et frais de la commission et activités Seniors+ de CHF 6'030.-

54. Famille et jeunesse :

Il s'agit de charges liées cantonales, des subventions pour crèches et garderie, ainsi que la participation à l'école maternelle Les Lapins bleus.

55. Chômage :

Contribution des communes au fond cantonal pour l'emploi, charges liées.

57. Aide sociale et domaine de l'asile

Les charges liées concernent essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère de CHF 233'902, en augmentation de CHF 12'507.00.

Augmentation de charges de CHF 138'006.30 sur ce poste.

Charges : CHF 764'992.15

Produits : CHF 1'420.00

6. Transports et communications

61. Circulation routière :

Salaire du personnel de voirie :

Entretien hivernal :

CHF 50'000.00

Entretien courant :

CHF 65'000.00, soit un entretien de base de CHF 21'500.- + CHF 23'500 pour inventaire des chemins AF + CHF 10'000 taconnage route de Rueyres + CHF 5'000 fissures routes + CHF 5'000 entretien des gargouilles.

Par chemins AF il faut entendre Améliorations foncières, si un programme est porté par la commune, les chemins privés et les routes communales peuvent bénéficier de subvention en raison de leur vocation agricole. La commune porte le projet, les participations des privés sont encaissées par la commune.

Entretien signalisations routières :

CHF 2'000.00

Amortissements :

CHF 169'561.12 suite à l'introduction des investissements terminés.

62. Transports publics

Part aux dépenses cantonales (transports publics) : charge liée de CHF 69'009.-, charge pour fond fédéral pour infrastructures ferroviaires de CHF 13'485.-.

L'augmentation sur ce poste est de CHF 8 715.60.

Charges : CHF 567'338.62

Produits : CHF 55'421.23

7. Environnement et aménagement

Remarque :



Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

71. et 72. Approvisionnement et traitement des eaux usées :

Taux de couverture de 100%

73. Gestion des déchets :

Nous avons ainsi une couverture de 82% pour 2026 et 84% en 2025.

74. Aménagements :

La nouvelle loi cantonale sur les eaux a reporté sur les communes l'entretien des ruisseaux. Les fortes pluies que nous subissons nous imposent des travaux d'entretien et de protection, budgétés à CHF 8'000 pour 2026. Pour le reste, il s'agit d'imputations internes des heures de l'édilité et la participation à des syndicats d'endiguement.

76. Lutte contre la pollution de l'environnement :

Honoraires pour l'assainissement des sites contaminés, soit les tourbières de Sâles CHF 33'000.- pour divers prestations et investigations, dans le cadre de la remise en eau des tourbières des Mosses.

77. Protection de l'environnement, autres :

Ce chiffre comprend l'entretien du cimetière pour un montant de CHF 8'300 et en produit les taxes d'entrée selon règlement communal.

79. Aménagement du territoire :

Préavis des constructions, participation à l'Association régionale de la Gruyère (ARG) : CHF 28'456.10. Comme vous avez pu le lire dans la presse, la commune de Sâles s'est opposée à la participation au Comptoir gruériens et aux coûts relatifs au déplacement de la patinoire à Charmey. En produit les émoluments des constructions refacturés.

La variation entre le budget 2025 et 2026 est une diminution des charges de CHF 12 176.30.

Charges : CHF 964'528.63

Produits : CHF 842'083.77

Déchets : Les frais de la déchetterie varient en fonction des quantités et des coûts de transport ainsi que les produits dus à la ristourne de certains matériaux sur le marché (la ferraille, le papier et le verre).

Nous avons malheureusement été contraints de restreindre l'accès libre au dépôt de branches, des citoyens d'autres communes trouvant notre site attrayant, mais ne ménageant pas nos finances communales. La situation est susceptible d'être réévaluée.

8. Economie

81. Agriculture :

Cotisations.

82. Sylviculture :

En produit, la part au bénéfice du triage forestier de la Sionge est estimée à CHF 16'985.00.

En charge, l'amortissement de la route forestière de Maules pour CHF 6'500.00 et en produit l'amortissement des subventions de cette route pour CHF 4' 575.00.

84. Tourisme :

Cotisation à l'Association la Gruyère Tourisme.

Pas d'autre remarque sur cette position qui enregistre globalement une diminution de CHF 2'591.00.

Charges : CHF 11'242.00

Produits : CHF 21'560.00



9. Finances et impôts

91. Impôts :

Personnes physiques : CHF 3'957'508.00.

Personnes morales : CHF 107'558.00.

Contribution immobilière : CHF 400'000.00 selon facturation 2025.

Solde = divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc.).

Augmentation de CHF 341'111.00 pour budget 2026. En comparaison, augmentation de CHF 398'300.00 lors du budget 2025.

Des rentrées fiscales supérieures sur la base des chiffres fournis par le Service cantonal de contributions sur la base des statistiques fiscales 2023 ont été appliquées.

Nous remontons gentiment dans la statistique. Il convient également de relever que la décision du canton de ne pas répercuter les effets de la progression à froid influence de manière positive les finances communales.

Les contribuables dans les faits subissent une augmentation d'impôts, les paliers d'imposition étant exponentiels. Monsieur le Syndic se tient à disposition pour une éventuelle explication sur la progression à froid, à l'issue de l'assemblée si nécessaire.

93. Péréquation :

Montant total de la péréquation financière intercommunale, introduite en 2011.

95. Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur

Montant restitué sur l'impôt sur les véhicules perçus par l'OCN.

96. Administration de la fortune et de la dette

La diminution des charges des intérêt bancaires est de CHF 26'393.50 par rapport au budget 2025, ce qui représente un total de CHF 152'136.00, diminution grâce aux meilleures conditions actuelles d'emprunt accordée à la commune.

En plus des frais d'entretien courant des bâtiments communaux. En ce qui concerne les bâtiments du patrimoine financier, Il est prévu un montant de CHF 20'000.00 pour le groupe chauffage au complexe de Romanens, CHF 15'000.- pour une étude de faisabilité à la cure de Rueyres et CHF 13'500 pour peinture façade Sud au restaurant La Couronne.

Certaines rubriques ont fait l'objet de statistiques et représentées sous forme de diagramme, diffusées à l'écran. Le graphique des impôts des personnes morales (sociétés) est parlant. En 2016, une baisse des revenus a été constatée malgré la hausse d'impôts à 0.80. En 2021, le résultat financier a été exceptionnel mais en 2020 avec la votation et l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des entreprises (RFFA) et les premiers effets COVID, la baisse est notable.

Charges : CHF 349'128.40

Produits : CHF 5'752'746.00

Alors que le budget 2025 présentait un déficit estimé de CHF 35'312.65, le budget 2026 prévoit un déficit de CHF 16'114.69.

Les finances sont gérées de manière rigoureuse et responsable, aucune coupe ne peut être faite sans sacrifier des frais d'entretien déjà contenus et entraîneraient à plus au moins long terme une baisse de la valeur des actifs. La gestion des finances communales n'est pas une affaire aisée. Le Conseil communal vous propose une version réfléchie du budget de résultats.

Le budget de résultats ne suscite aucune question.

Le budget des investissements 2026 de la commune de Sâles a fait l'objet d'une présentation détaillée sous forme de message dans le journal communal. Pour ce soir, il suit la même logique de présentation que celle du budget de résultats avec 10 rubriques de 0 à 9, à l'exception que toutes les positions administratives ne sont pas touchées.

2. Formation

Report du montant de CHF 205'000.00 voté en assemblée communale de décembre 2023 (rénovation thermique du bâtiment de l'école de Sâles). Ce montant est en stand-by en attendant



l'évolution à donner pour les bâtiments scolaires.

3. Culture, sport et loisirs

Des travaux se sont terminés cet automne : l'investissement figurera dans les comptes 2025 mais il s'agit, notamment, de la pose de panneaux photovoltaïques. Des informations seront données prochainement sur le retour de cet investissement.

7. Protection environnement et aménagement

L'investissement de la revitalisation (étude et travaux) de la Sionge est en cours.

Le nouvel investissement pour la sécurisation des berges du ruisseau Clos-Pittet à Romanens sera également présenté plus tard de manière séparée, chaque nouvel investissement étant soumis au vote pour lui-même.

Le budget des investissements 2026 se solde avec un excédent de charges de CHF 644'169.-, dont CHF 425'117.- de reports d'investissements.

Selon MCH2, les investissements du patrimoine financier ne figurent pas dans les comptes d'investissements. Par contre, ces derniers doivent être présentés et votés en assemblée communale. Pour le budget 2026, il est prévu de présenter la rénovation du bâtiment de la chapellenie de Maules.

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Jérôme Beaud, Président de la Commission financière.

2.2 Préavis de la Commission financière

Monsieur Jérôme Beaud, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport.

La Commission financière a examiné le **budget de résultats 2026** de la Commune de Sâles sur la base des documents établis.

Pour l'exercice 2026, un très léger déficit de CHF 16'114.69 se profile. Par conséquent, nous pouvons considérer ce budget comme pratiquement équilibré.

Comme signalé dans le journal communal, ce budget demeure sous le coup de certaines incertitudes liées au budget cantonal 2026.

La commission remercie Messieurs Nicolas Hassler et Thierry Gendre pour la clarté de leurs explications, ainsi que le Conseil communal de gérer si judicieusement le patrimoine communal avec une marge de manœuvre toujours de plus en plus réduite.

La Commission financière préavise favorablement le budget et demande aux citoyennes et citoyens de bien vouloir l'accepter.

La Commission financière a examiné le **budget d'investissements 2026** de la Commune de Sâles sur la base des documents établis.

Pour 2026, trois nouveaux investissements ont été budgétés. Ces derniers font l'objet de rapports à part, il s'agit de :

- Rénovation du bâtiment de La Chapellenie – Impasse de la Délèje – Maules
- Rénovation du pont sur la Neirigue et sécurisation des berges à la Route du Rontet – Sâles
- Rénovation du bâtiment de La Chapellenie – Impasse de la Délèje – Maules

Le solde se compose de reports d'investissements des années précédentes, donc déjà approuvés, il s'agit de : (investissements en cours)

- Bâtiment ancienne Ecole Sâles
- Bâtiment Centre sportif de la Lisière
- Bâtiment complexe scolaire Sâles

La Commission financière préavise favorablement ce budget d'investissements 2026 et demande aux citoyennes et citoyens de bien vouloir l'accepter.

Monsieur le Syndic passe aux nouveaux investissements avant de voter les budgets.



2.3 Présentation, préavis et approbation des nouveaux investissements

Trois nouveaux investissements sont présentés ce soir :

- Sécurisation des berges du ruisseau Clos-Pittet – Romanens
- Rénovation du pont sur la Neirigue et sécurisation des berges à la Route du Rontet – Sâles
- Rénovation du bâtiment de La Chapellenie – Impasse de la Délèje – Maules

Pour le premier investissement, Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Sébastien Frossard, Conseiller communal, responsable du dicastère pour la présentation de cet objet.

2.3.1 Sécurisation des berges du ruisseau Clos-Pittet – Romanens

Le Conseil communal étudie depuis de nombreuses années la problématique liée à la sécurisation des berges du ruisseau Clos-Pittet à Romanens, lesquelles subissent une érosion récurrente mettant en danger la stabilité de l'habitation voisine.

La reprise et l'entretien des cours d'eau par les communes sont régis par la législation cantonale fribourgeoise sur les eaux, en conformité avec les lois fédérales en vigueur.

Dans ce contexte, la Commune a confié un mandat d'étude au bureau d'ingénieurs CSD, chargé de proposer des mesures de sécurisation adaptées. Plusieurs variantes ont été analysées et les solutions suivantes ont été retenues.

Le tronçon concerné a été divisé en deux secteurs distincts : (plan diffusé à l'écran)

* Pour la partie A en rose, il est prévu l'élargissement du lit en rive droite accompagné d'un adoucissement de la pente du talus et de la mise en place d'un ouvrage de consolidation végétalisé afin de réduire les contraintes hydrodynamiques tout en favorisant une intégration écologique.

* Pour la partie B en vert, un mur en enrochements appareillés ou liaisonnés en béton, combinant stabilité, écologie et bonne intégration paysagère, a été préconisé.

Le montant total des travaux – y compris les divers et imprévus, les honoraires SIA et la TVA – se monte à CHF 231'715.-. Des subventions fédérales (35%), cantonales (27%) seront perçues. Le solde de CHF 88'052.- sera à charge de la commune.

L'amortissement annuel, selon MCH2, se montera à CHF 8'805.20, sur 10 ans.

Le Conseil communal propose de voter le crédit d'investissement, financé par les liquidités.

L'investissement ne soulève aucune question.

Rapport de la Commission financière

Monsieur Jérôme Beaud, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport.

La Commission financière a analysé la demande d'investissement concernant la sécurisation des berges du ruisseau Clos-Pittet à Romanens.

La reprise des cours d'eau par la commune et l'entretien sont régis par la législation cantonale fribourgeoise et est en partie à charge des communes.

Le coût total de cette sécurisation est budgétisé à CHF 231'715.00

- Subventions fédérales 35%	CHF 81'100.00
- Subventions cantonales 27%	CHF 62'563.00
- Participation communale 38%	CHF 88'052.00

Amortissement annuel selon MCH2 CHF 8'805.20

La Commission financière recommande aux citoyennes et citoyens de bien vouloir approuver cet investissement pour 2026.



Votes

Acceptez-vous l'investissement de la sécurisation des berges du ruisseau Clos-Pittet ?

Approbation : 76

Opposition : 0

Abstention : 1

Pour l'investissement suivant, Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Cédric Barras, Conseiller communal, responsable du dicastère des routes.

2.3.2 Rénovation du pont sur la Neirigue et sécurisation des berges à la Route du Rontet – Sâles

La Commune de Sâles a été informée d'un problème d'érosion à la jonction du ruisseau des Roubattes avec La Neirigue. Lors d'une vision locale effectuée par le bureau d'ingénieurs, il a été constaté les éléments suivants :

- concernant le mur de soutènement du pont, une érosion sous la semelle du mur a été mise en évidence, ce qui met en péril l'ouvrage. Cela a entraîné un affaissement de la route,
- de plus, le béton du pont s'effrite, ce qui a mis à nu l'armature. Il faut traiter la ferraille et refaire le béton,
- il est également nécessaire de refaire l'enrochement des murs de soutènement.

Actuellement et par mesure de sécurité, l'accès au pont est interdit aux véhicules de 3.5 tonnes et plus.

Le schéma de consolidation prévu par le bureau d'ingénieurs est diffusé au beamer.

Les travaux du Pont sur la Neirigue se montent à CHF 31'200.- (travaux de génie civil, frais d'ingénieurs, divers et imprévus, TVA).

Pour l'affaissement, le ruisseau des Roubattes, l'investissement se monte à CHF 99'800.- (travaux de génie civil, frais administratifs et techniques, divers et imprévus, TVA).

Le total de CHF 131'000.- sera financé par un emprunt bancaire (1.35% sur 10 ans) CHF 1'768.50 et amorti selon MCH2 sur 20 ans, à raison de CHF 6'550.-.

L'investissement ne soulève aucune question.

Préavis de la Commission financière

Monsieur Jérôme Beaud, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport.

La Commission financière a analysé la demande d'investissement concernant la rénovation du pont sur la Neirigue et sécurisation des berges.

Un problème d'érosion a été constaté sur ce pont et des travaux sont devenus urgents afin de garantir une parfaite sécurité sur et aux alentours de cet ouvrage.

L'investissement pour la rénovation/sécurisation est budgétisé	CHF 131'000.00
- Montant financé par un emprunt bancaire (1.35% sur ans)	CHF 1'768.50
- Amortissement annuel selon MCH2 (5% sur 20 ans)	CHF 6'550.00

La Commission financière recommande aux citoyennes et citoyens de bien vouloir approuver cet investissement pour 2026.

Votes

Acceptez-vous l'investissement de la rénovation du pont sur la Neirigue et sécurisation des berges à la Route du Rontet ?

Approbation : 77

Opposition : 0

Abstention : 0

2.3.3 Rénovation du bâtiment de La Chapellenie – Impasse de la Délèje 5 – Maules

Suppléant à Monsieur Stéphane Baechler, c'est Monsieur le Syndic qui présente cet objet. Le



bâtiment de la Chapellenie, situé au cœur du village de Maules, nécessite aujourd'hui une rénovation importante. Construit il y a plusieurs décennies, il montre des signes d'usure et ne répond plus aux normes actuelles en matière de sécurité, d'isolation et de confort.

Dans la continuité de notre vision communale et du programme d'assainissement de nos bâtiments, ce projet vise à préserver notre patrimoine tout en assurant une utilisation conforme aux besoins d'aujourd'hui.

Concrètement, le projet prévoit la transformation complète du bâtiment :

- l'ancienne habitation sera démontée,
- la base de la construction existante sera conservée pour maintenir l'identité du lieu,
- les structures et installations seront entièrement rénovées,
- un couvert à voiture sera ajouté,
- et les abords seront réorganisés pour une meilleure intégration dans le site.

Ce projet s'inscrit dans la volonté du Conseil communal de moderniser progressivement le parc immobilier communal tout en valorisant notre patrimoine local.

Ce soir, le Conseil communal vous propose donc d'accorder un crédit d'investissement afin de réaliser ces travaux.

Le budget se présente ainsi :

Démontage et évacuation des matériaux	CHF	50'000.00
Bâtiment avec couvert à voiture, Cabanon de jardin	CHF	600'000.00
Aménagement de la parcelle	CHF	10'000.00
Aménagements extérieurs	CHF	50'000.00
Frais secondaires	CHF	10'000.00
Réserves et imprévus	CHF	50'000.00
Coût de l'achat et de l'investissement	CHF	770'000.00

Frais annuel de l'investissement

Frais financier, intérêt de l'emprunt bancaire 1,35 % sur 10 ans CHF 10'395.00

Loyer actuel CHF 11'388.00

Loyer estimé après rénovation CHF 1'860.00 x 12 = CHF 22'320.00

Monsieur Dan Pasquier, voisin de La Chapellenie, exploitant agricole et éleveur de poulets dit ses craintes de cohabitation compte tenu des nuisances, notamment au niveau du bruit, des poulets sont chargés durant la nuit et des travaux de ferme s'ensuivent, nuisances aussi le week-end. A l'heure actuelle, la cohabitation se passe très bien mais a des doutes pour l'avenir, avec des nouveaux locataires peut-être moins tolérants.

Monsieur le Syndic se veut plutôt rassurant, du moment que tout le monde se respecte. Des règles doivent aussi être tenues par l'exploitation agricole. Des gens sont intéressés à venir vivre en campagne et sont prêts à accepter quelques désagréments. A ce jour, la Commune n'a eu aucun problème à louer La Chapellenie.

Monsieur Stéphane Baechler répond que le nouveau locataire sera informé de la situation et acceptera en connaissance de cause. Le Conseil est conscient des désagréments.

Monsieur Dan Pasquier invite à ajouter dans le bail, une clause concernant les nuisances, il ne voudrait pas voir arriver la police après 22h00. Il souhaite vivement que les nouveaux locataires soient conscients des désagréments. Tous les 30-50 jours, des chargements ont lieu la nuit, et des travaux durant le week-end aussi. Certaines personnes sont moins malléables que d'autres, des odeurs pourraient les incommoder, du bruit, de la ventilation.

Monsieur le Syndic ajoute qu'il y a des normes à respecter. La Commune est consciente qu'il y a une halle à poulets à proximité de La Chapellenie. Mais depuis 1986, aucun travail n'a été entrepris sur le bâtiment, il est vraiment vétuste, la Commune se doit de faire des travaux. En investissant, le bâtiment rapportera à la Commune et valorisera le patrimoine.

Monsieur Dan Pasquier avait dépensé CHF 900.- (expertise) pour faire une offre d'achat de La Chapellenie à la commune, malheureusement, la Commune a finalement décliné l'offre et n'en connaît pas la raison.

Monsieur le Syndic en convient, finalement la Commune avait pris la décision de refaire le bâtiment. Actuellement, locataire doit faire des aménagements avec des bouts de ficelle aux fenêtres en cas de fort vent, par exemple. La Commune a fait un projet prudent avec un financement dont l'intérêt bancaire intéressant (1,35% sur ans). Il y a peu d'aisance autour du



bâtiment mais la Commune est propriétaire de la parcelle voisine, elle pourrait servir à élargir la zone autour de La Chapellenie.

Monsieur Stéphane Baechler informe qu'une enquête préalable a confirmé la faisabilité du projet.

Monsieur Lucien Menoud pose trois questions : 1) quelle est la surface de la parcelle ? 2) quel est l'indice de construction de la zone ? 3) à quel prix pourrait être vendu le bâtiment ?

Monsieur Stéphane Baechler indique que le bâtiment est situé en zone agricole (env. 550 m²), la base du bâtiment est maintenue afin de conserver le droit acquit.

Monsieur le Syndic n'a pas de chiffres pour une vente éventuelle, le bâtiment « est cuit ». Il n'y a que le prix du terrain qui peut être valorisé.

Monsieur Stéphane Baechler ajoute que si le couvert à voitures devait être refusé, l'alternative serait de conserver le garage actuel (cf. plan à l'écran).

Monsieur le Syndic note que, au niveau sanitaire et thermique, il faut rénover complètement.

Monsieur Victor Borcard demande si des panneaux solaires sont prévus.

Monsieur Stéphane Baechler répond par l'affirmative, le chauffage à mazout actuel sera remplacé par une PAC.

Préavis de la Commission financière

Monsieur Jérôme Beaud, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport.

La Commission financière a analysé la demande d'investissement concernant la rénovation du bâtiment de la Chapellenie à Maules.

Le bâtiment âgé de plusieurs décennies fait partie du patrimoine immobilier de la commune et commence à présenter de sérieux signes d'usure. Il devient important que celui-ci réponde aux normes actuelles en matière de sécurité, d'isolation.

Le coût de l'investissement est budgétisé à	CHF 770'000.00
L'intérêt de l'emprunt bancaire (1,35% sur l'entier de l'investissement) sur 10 ans)	CHF 10'395.00
Le loyer estimé après rénovation (CHF 1'860.- par mois)	CHF 22'320.00

La Commission financière recommande aux citoyennes et citoyens de bien vouloir approuver cet investissement pour 2026.

Votes

Acceptez-vous l'investissement de la rénovation du bâtiment de la Chapellenie à Maules ?

Approbation : 75

Opposition : 1

Abstention : 1

2.4 Vote final du budget de résultats et du budget des investissements

Le Syndic soumet au vote le budget de résultats pour l'année 2026. A l'unanimité, l'assemblée accepte le budget 2026.

Le Syndic soumet au vote le budget des investissements pour l'année 2026. A l'unanimité, le budget des investissements est accepté par l'assemblée.

3. Présentation du plan financier 2026-2030

La loi sur les communes du 16 mars 2006 impose la mise en place d'un plan financier (sorte de tableau de bord pour le conseil communal).

Monsieur le Syndic a le plaisir de présenter le 14^e plan financier de la commune. Il est réactualisé chaque fois que nécessaire, mais au moins une fois par année.

Il s'agit d'un inventaire et de pistes à explorer, toutes les réalisations ne seront pas possibles. Alors que le budget est une vision à court terme, la planification financière donne la possibilité de se projeter sur plusieurs années.



Pourquoi un plan financier ?

Parce que c'est prévu par la Loi sur les communes (LCo) qui précise que :

- Le plan financier doit être adopté par le Conseil communal
- La Commission financière doit examiner le plan financier
- Le plan financier doit être transmis à l'assemblée communale qui ne se prononce pas, mais en prend connaissance.

Alors ça sert à quoi ?

Le but est d'introduire les charges découlant des investissements votés et planifiés pour les années de 2026 à 2030.

Au niveau communal, les investissements terminés en 2025 auront des effets sur les années 2026 à 2030. Ils seront intégrés dans le plan financier 2026-2030.

Dans le détail, il a été tenu compte des investissements suivants :

Plan financier 2026-2030 établi au 30.09.2025

Rénovation, agrandissement Ancienne Ecole 10	CHF 4'500'000.-
Rénovation thermique, Ecole de Sâles	CHF 210'000.-
Revitalisation de la Sionge	CHF 220'117.-
Crédit d'étude bâtiment des écoles	CHF 35'000.-

Dans le cadre de la planification financière 2026-2030, le Conseil communal a validé, en septembre 2025, un programme d'investissements futurs dont une partie vous a été soumise ce soir et c'est peut-être ça le plus important. Ce dernier tient compte des souhaits exprimés par les citoyens, des travaux nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures communales. Ces projets seront présentés et votés en assemblée communale selon leur priorité d'exécution.

Programme d'investissement dans le futur

Rénovation Chapellenie, Maules	CHF 770'000.-
Sécurisation berges ruisseau Clos-Pittet	CHF 231'715.-
Réfection pont sur la Neirigue, route du Rontet	CHF 131'000.-
Site pollué, Maules	CHF 300'000.-
Ecoles – Achat de mobilier scolaire	CHF 60'000.-
Route – Réfection de la route de la Joretta	CHF 3'000'000.-
Route – Réfection route de Rueyres	CHF 2'000'000.-
Bâtiment – Cure de Rueyres, rénovation	CHF 4'500'000.-
Bâtiment – Foyer St-Joseph, crédit d'étude de réhabilitation	CHF 300'000.-
Bâtiment – Complexe scolaire selon étude	CHF 10'000'000.-

Un tableau concernant la marge nette d'autofinancement est diffusé. Monsieur le Syndic donne lecture des chiffres. C'est une vision un peu pessimiste qui en ressort mais il convient de relever que ces chiffres sont à pendre avec toutes les précautions nécessaires... qu'il s'agit un peu de la sculpture sur nuage.

Le plan financier présenté en 2022 prévoyait une insuffisance d'autofinancement de plus de CHF 400'000.00 pour 2026, alors que nous bouclons sur un budget équilibré avec un perte projetée de CHF 16'115.00.

A la demande de la Conférence des syndics, un groupe de travail Finance a été mis en place afin coordonner les différents investissements prévus au niveau de la Gruyère. La création de nouveaux EMS pour lesquels un crédit de 136 mio a été voté, la construction du nouveau centre sportif, l'arrivée d'un 4^{ème} CO vont avoir des effets importants sur nos finances communales.

Monsieur le Syndic représente la commune de Sâles dans le Groupe de Travail. Dans le cadre de ce groupe, une augmentation de 8 à 10 points d'impôts en raison de l'intégration de ces charges futures a d'ores et déjà été estimée.

Il ne sert à rien de se voiler la face, le retard d'investissement aura des conséquences sur nos finances communales. Les communes voisines de la Glâne ont presque toutes augmenté leurs impôts pour 2026 de 8 à 12 points.

Il faut faire confiance à l'avenir et face à une situation difficile, il y a trois choix :

- Ne rien faire
- Fuir
- Ou Combattre et agir....

Monsieur le Syndic vous propose de retenir la dernière proposition.



Après cette indigestion de chiffres, le Syndic propose de passer à l'approbation de différents statuts et règlement.

L'objectif n'est pas de refaire la lecture complète de tous les statuts à voter ce soir, à savoir :

22 pages pour les statuts de l'Association du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue

19 pages pour les statuts de Secours Sud

6 pages pour le règlement communal de l'Accueil extrascolaire

Les documents étaient disponibles en entier sur le site internet et à l'administration, ceux-ci ont été étudiés par les différents Conseils communaux membres et qui vous représentent, ils ont été validés par les différents délégués.

Monsieur le Syndic donne la parole à Sébastien Frossard, Conseiller communal en charge de l'épuration pour la présentation des statuts de l'ABVGN.

4. Approbation des statuts de l'Association du bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)

Cette nouvelle structure commune a pour objectif

- * de renforcer la cohérence de nos actions,
- * d'optimiser les ressources financières et humaines,
- * de garantir une meilleure visibilité pour nos partenaires institutionnels, dont les communes,
- * d'intégrer l'ensemble des charges et produits des trois structures actuelles,
- * de veiller à maintenir la continuité des prestations.

Dans le but de répondre aux objectifs ci-dessus, le CODIR de l'ABVGN, propose ce jour, aux citoyennes et citoyens, ainsi qu'aux membres des Conseils généraux, les statuts qui ont été acceptés lors de l'Assemblée Extraordinaire des Délégué-e-s du 2 octobre 2025, à votre approbation.

Bref historique

En juin 2022, s'est tenue l'assemblée constitutive de l'ABVGN.

Cette association a pour mission de veiller à la mise en œuvre des directives du Plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE) pour le bassin versant Glâne–Neirigue.

À ce jour, les trois associations travaillent en étroite collaboration et coordonnent régulièrement leurs actions.

Les statuts actuels de l'ABVGN ne permettent pas d'atteindre l'objectif visé, à savoir la création d'une association unique. C'est pourquoi de nouveaux statuts ont été rédigés, afin de répondre pleinement aux objectifs de fusion.

Dans cette optique, et afin de simplifier le fonctionnement tout en réduisant les coûts, l'ABVGN propose de regrouper les trois associations en une seule entité, dotée de statuts unifiés et d'une clé de répartition commune.

À titre d'exemple, le comité directeur de l'ABVGN est déjà composé de membres issus des comités directeurs de l'AIMPGPS et de l'AEGN. Ce regroupement permettrait de diviser par trois le nombre de séances annuelles, environ une trentaine aujourd'hui, ainsi que de réduire la fréquence des assemblées de délégués, actuellement organisées au moins deux fois par an pour chaque association.

Pour rappel, selon l'art. 113 LCo, il s'agit d'une modification essentielle qui requière l'approbation des $\frac{3}{4}$ des communes et des $\frac{3}{4}$ de la population légale.

En résumé, il s'agit de fusionner les structures actuelles de la STEP de Romont et de celle d'Autigny pour permettre la construction d'une nouvelle STEP permettant de répondre aux obligations légales notamment le traitement des micropolluants.

Le coût de ces nouvelles infrastructures est estimé à CHF 120 mio. Ce sont les taxes d'épuration qui devront financer cet investissement et non pas les impôts.

Monsieur Lucien Menoud demande où iront les eaux usées à futur, si c'est bien à Autigny.

Monsieur Sébastien Frossard confirme que les eaux usées seront acheminées à Autigny. Une nouvelle STEP y sera réalisée, une STAP verra le jour à Romont.



Monsieur le Syndic note que l'emprunt de CHF 120 millions se répercutera sur les taxes et non sur les impôts.

Votes

Acceptez-vous les statuts de l'Association du bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) ?

Approbation : 77

Opposition : 0

Abstention : 0

Mis au vote par Monsieur le Syndic, l'assemblée approuve les statuts de l'ABVGN, à l'unanimité.

Cédric Barras, Conseiller communal en charge du dicastère du Service du feu, présente le point suivant.

5. Approbation de la modification des statuts du Secours Sud Fribourgeois

Depuis le 1er janvier 2023, l'association applique les statuts approuvés définitivement le 9 mai 2023 par la DIAF.

Avec les besoins croissants et évolutifs de l'association, les statuts actuels ne permettent plus de répondre de manière efficiente aux objectifs opérationnels, notamment.

Le comité de direction a soumis à l'Assemblée des délégué-e-s des modifications portant sur les éléments essentiels, lesquelles ont été acceptées le 8 octobre 2025.

C'est maintenant au tour des législatifs communaux de se prononcer (il n'y a pas de référendum facultatif). Les changements sur le plan politique interviendront avec la nouvelle législature.

Dans la mesure où la liste des personnes exemptées du paiement de la taxe a évolué, il faudra attendre que les statuts modifiés entrent en vigueur avant que les communes facturent la taxe 2026, laquelle s'élèvera à CHF 150.--.

Les modifications porteront sur les éléments essentiels suivants :

- * Siège de l'association (art. 4)
- * Modalité de convocation de l'assemblée des délégué-e-s (art. 10 al.2)
- * Composition du comité de direction (art. 13)
- * Attributions du comité de direction et délégations (art. 15)
- * Attributions de l'administrateur-trice (art. 18)
- * Organisation du service des ambulances (art. 21)
- * Obligation de servir (art. 23)
- * Taxe d'exemption – Dispense (art. 24 al. 2)
- * Taxe d'exemption - Perception de la taxe (art. 24 al. 3)
- * Répartition des charges - Modalités de paiement (art. 32 al.2)

Il s'agit-là d'une révision partielle des statuts qui concerne néanmoins des éléments dits essentiels tels que la composition du Comité de direction ou les tâches confiées aux organes qui composent notre association.

Par conséquent, et conformément aux dispositions légales en vigueur, il est nécessaire que l'ensemble des assemblées communales et des conseils généraux, à leur tour, valident cette proposition de modification des statuts.

Votes

Acceptez-vous la modification des statuts du Secours Sud Fribourgeois ?

Approbation : 77

Opposition : 0

Abstention : 0

L'assemblée approuve la modification des statuts du Secours Sud Fribourgeois, à l'unanimité.



Madame Marie-Chantal Pasquier, Conseillère communale en charge des écoles, présente le nouveau règlement de l'accueil extrascolaire.

6. Adoption du règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire

Tout d'abord, un petit historique de l'accueil extrascolaire des communes de Sâles-Vaulruz. La Courte Echelle a été créée sous l'impulsion d'un groupe de 7 parents, en 2008 déjà. Afin de concilier vie professionnelle et familiale, cette structure répondait à un réel besoin.

D'abord situé à la halle de gym à Sâles, l'accueil fonctionne jusqu'en 2020, dans des locaux mis à disposition par le foyer St-Joseph à Sâles. Ceux-ci, également occupés par les résidents de l'EMS, doivent être après chaque utilisation, rangés, après le repas de midi ainsi que le soir. Les horaires ne peuvent pas être élargis pour des alternances ou pour les mercredis après-midi. Par conséquent, certains parents recourent à une autre solution de garde pour les enfants, ce qui préjuge la fréquentation de l'AES, même si de nombreux enfants le fréquentent.

Lorsque la commune de Vaulruz a pu aménager des locaux, dédiés à l'AES, dans le bâtiment de la halle de gym, en mettant de plus, à disposition, des espaces supplémentaires pour le repas de midi ainsi que la halle de gym pour se défouler, l'AES a pris un nouvel élan.

A ce jour, ce sont 96 enfants qui sont accueillis, chaque semaine, par quatre animatrices qualifiées et quatre animatrices auxiliaires.

Toujours chapeautée par un comité de parents bénévoles, avec Sophie Cattin comme présidente et Sébastien Regamey responsable des finances, la gestion de la structure devenait trop lourde à assumer, d'où le souhait que les communes en reprennent la gestion dès le 1^{er} janvier 2026.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont œuvré au sein de La Courte Echelle dont le dynamisme est fort apprécié par les enfants.

Un groupe de travail, formé de conseillers communaux de Vaulruz et Sâles, s'est réuni à plusieurs reprises depuis ce printemps et c'est la commune de Vaulruz qui a été désignée comme commune siège, pour l'aspect administratif et la comptabilité.

Un accueil extrascolaire doit répondre à toutes les conditions du service de l'Enfance et de la jeunesse et diverses exigences sont demandées par l'Etat, dont celle de l'établissement d'un règlement communal, d'un règlement d'application et d'une convention liant les 2 communes.

Le règlement d'application est adopté uniquement par les conseils communaux respectifs. Il régit en détails le fonctionnement, tels que les horaires, les tarifs, etc.

Ce soir nous devons vous soumettre le règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire, il s'agit d'un règlement type, de portée générale qui est pratiquement semblable pour toutes les communes du canton, il sera ensuite validé par la Direction de la Santé et des affaires sociales.

Les nouveaux documents établis ne modifient en aucune façon le fonctionnement actuel de l'AES qui va poursuivre sa mission, aux mêmes conditions et avec le même personnel.

Ce règlement régit les conditions et les procédures d'admission. Il indique les obligations et les responsabilités du personnel de l'Accueil et des parents. Pour un enfant qui ne respecterait pas les règles de vie, les motifs et les modalités d'une suspension, voire d'une exclusion. Y figurent également, les montants maximaux qui peuvent être facturés aux parents, pour le prix horaire de garde et les repas journaliers. Ces montants ont été soumis à la surveillance des prix.

Préavis de la Commission financière

Monsieur Beaud rapporte que la Commission financière a examiné la proposition de règlement pour l'AES et le préavise favorablement. Il invite les citoyens à l'approuver.

Votes

Acceptez-vous le règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire ?

Approbation : 77

Opposition : 0

Abstention : 0

L'assemblée adopte le règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire, à l'unanimité.



7. Réception des citoyennes et citoyens, nés en 2007

Monsieur le Syndic souhaite la bienvenue dans le monde politique et les remercie pour leur présence. Il les encourage à participer activement à la vie de la commune. Chacun-e reçoit un présent pour marquer ce passage. Les nouveaux citoyens et citoyennes sont applaudis chaleureusement.

- Descloux Mélynda, absente
- Dos Santos Ferreira Ema, absente
- Egger Oscar, absente
- Favre Thibaud, présent
- Fieulaine Prune, absente
- Guisolan Hugo, présent
- Maradan Elliott, absent
- Marchon Yann, absent
- Mauron Adrien, présent
- Mayoraz Mathis, excusé
- Pasquier Oriane, excusée
- Seydoux Louis, présent
- Zbinden Clémence, présente

8. Divers

Panneaux photovoltaïques au Centre sportif La Lisière

L'installation des panneaux photovoltaïques est terminée. La mise en service a débuté en novembre 2025. 298 panneaux ont été installés pour une surface de 596m². La production de 162,2 MWh (mégawattheure) équivaut à la consommation de 40 ménages standards. Afin de pouvoir suivre l'évolution de la production des panneaux solaires, un code QR sera mis dans le prochain bulletin communal.

Elections communales

1^{er} tour le 8 mars 2026

2^{ème} tour le 29 mars 2026

Plusieurs de mes collègues ainsi que moi-même, informe Monsieur le Syndic, avons déjà exprimé notre intention de ne pas nous représenter au prochain Conseil communal.

C'est pourquoi nous souhaitons encourager le renouvellement des autorités de notre commune.

Notre commune a besoin d'une représentation forte pour défendre nos intérêts.

Notre collectivité a besoin de personnes prêtes à s'engager. Il n'est pas nécessaire d'être expert pour contribuer : il suffit d'être motivé, curieux, consciencieux et prêt à investir du temps pour le bien de la communauté. La passion vient avec l'expérience.

Comme notre vice-syndic se tient à votre disposition, vous pouvez le contacter directement pour toute question ou information supplémentaire.

Il serait souhaitable de constituer une liste d'entente communale afin de rassembler et coordonner les personnes intéressées, dans l'objectif de défendre l'intérêt collectif.

Si le nombre de volontaires est trop important, plusieurs listes peuvent être envisagées. Une fois élus, l'enjeu n'est plus politique : c'est l'intérêt général qui doit primer.

Le dépôt des listes est arrêté au 26 janvier 2026 à 12h00 au bureau communal.

Ecole – Etude de faisabilité

Le groupe intercommunal s'est réuni à de nombreuses reprises et toutes les pistes ont été étudiées.

A ce stade le groupe intercommunal a pris les décisions suivantes :

- Ne pas construire de nouvelles salles des classes sur le site de Vaulruz
- Ne pas modifier les bâtiments scolaires existants sur le site de Sâles
- Prévoir une nouvelle école sur l'emplacement de l'ancien Foyer St-Joseph



Des informations seront données ultérieurement, un crédit d'étude devra être voté lors de la prochaine assemblée communale avec toutes les informations nécessaires, mais à ce stade nous pouvons vous communiquer :

Choix du site :

A ce stade, nous pouvons déjà vous renseigner sur le choix du site, soit l'actuel Foyer St-Joseph. Nous avons eu l'assurance de la DIME que les contraintes des ruisseaux souterrains pouvaient être réglées.

Estimation du coût de réalisation :

Notre architecte conseil nous a assuré que :

Les normes en vigueur et le périmètre d'implantation à disposition offrent à la parcelle une grande flexibilité et le développement d'énormément de variantes.

Dans ce sens, l'organisation d'un concours de projets en procédure ouverte est pertinente, car ils favorisent la diversité des propositions.

La remise à ciel ouvert du cours d'eau justifie d'ouvrir ce concours aux groupements de mandataires.

Le budget esquisé est de 12 à 13 millions.

La parcelle choisie a pour avantage de régler la problématique du foyer St-Joseph et de redynamiser le centre du village.

De plus amples informations vous seront données ultérieurement.

Monsieur Charles Menoud propose au Conseil la possibilité d'instaurer des zones 30km/h dans les quartiers résidentiels, à l'instar de communes voisines.

Monsieur le Syndic informe que Sâles avait déjà fait un exercice en mettant un radar TCS dans la rue des Mosses. Les statistiques avaient été transmises à la population.

Monsieur Charles Menoud demande une limitation à 30 km/h et non à 50 km/h.

Monsieur Florian Pittet note que l'étude démontrait que la vitesse moyenne était bien en deçà de 50 km/h dans les zones résidentielles.

Monsieur Charles Menoud relève qu'il y a beaucoup de petits enfants, le parcours de l'abbé Bovet, beaucoup de personnes âgées aussi se promènent. Il estime qu'il n'est pas superflu de mettre une limitation à 50 km/h.

Monsieur Florian Pittet note que la décision d'instaurer une limitation revient au Canton au final. Il avait noté, lors de l'étude que les gens roulaient à moins de 50 km/h, avec parfois, des vitesses plus élevées, mais il n'y avait pas eu lieu de pousser l'étude en engageant un bureau d'ingénieurs pour faire une étude de mobilité car dans l'ensemble, la vitesse était respectée.

Monsieur Lucien Menoud pense que ce sera très difficile, au niveau fédéral ou cantonal, les décisions prises en faveur du 30 km/h sont remises en question. Il estime que ça ne vaut pas la peine de faire des démarches pour l'instauration du 30 km/h, qu'il faut patienter.

Monsieur Charles Menoud note qu'à Vuisternens ou encore à Semsales, le 30 km/h a été installé.

Monsieur Pierre-Alain Oberson : note qu'il y a eu des abus avec l'instauration du 30 km/h.

Monsieur Charles Menoud aimerait une baisse de vitesse dans les quartiers de villas.

Madame Christine Mery Piguet note qu'il s'agirait des automobilistes qui sont les parents des enfants qui habitent ces quartiers, qu'il est du ressort des parents de rouler moins vite.

Monsieur le Syndic propose un vote consultatif. Clairement, l'assemblée communale renonce à une étude pour l'instauration du 30 km/h.

Monsieur le Syndic remercie ses collègues du Conseil communal qui doivent le supporter tout au long des séances. Merci !

Merci également à l'ensemble du personnel communal, à l'administration, à la voirie et à la conciergerie qui travaillent souvent dans l'ombre pour que tout fonctionne pour le mieux.

Un merci tout spécial à notre secrétaire intérim Mme Marie-Claire Mettraux qui depuis le mois de juin 2025 officie en tant que secrétaire communale et qui s'est très bien acclimatée à notre commune en apportant sa bonne humeur et sa joie de vivre !

Merci également à vous qui par votre présence ce soir, nous démontrez votre intérêt pour la chose publique.



Monsieur le Syndic profite également de l'occasion pour adresser ses vœux de bonheur et de santé pour l'année 2026. Il souhaite d'agréables moments avec vos familles pendant ces fêtes de fin d'année qui sont souvent l'occasion d'apprécier des instants privilégiés.

La prochaine assemblée, sauf avis contraire, est prévue le 14 avril 2026, avec la présentation des comptes 2025, et en fonction de l'avancement du dossier, la demande du crédit d'investissement pour la future école. Sâles sera la dernière commune à pouvoir bénéficier de subventions, cependant, certaines contraintes peuvent avoir un impact sur le coût de réalisation et doivent être étudiées.

Après avoir invité les personnes présentes au verre de l'amitié, Monsieur le Syndic clôt l'assemblée, il est 21h37.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Nicolas Hassler



La Secrétaire rempl.

Marie-Claire Mettraux